

Changement de Propriétaire

Notice

Démarche à effectuer auprès de la Direction de l'Eau.

- Déclaration de changement de propriétaire, à retourner à la mairie dans un délai de 15 jours.
- Veuillez contacter le service des Eaux avant de compléter le formulaire
- Les signatures de tous les propriétaires du logement sont nécessaires.
- Pour une société : signature du gérant ou P.D.G.

Pièces à fournir :

- Le plan de masse avec la position souhaitée du (ou des) branchement (s).
- L'attestation de propriété avec un extrait cadastral.
- Une copie de votre pièce d'identité.
- Eventuellement Permis de Construire.

Pièces complémentaires à fournir pour une société :

- Extrait K.bis.
- PV de l'Assemblée Générale mentionnant la nomination du représentant.